

Compte-rendu de réunion du 7 avril 2021

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Estelle ALLEMAN	DHUP/QV3/ Chef de projet GPU	x	
Myriam BASLE	Rennes Métropole	x	
Jennifer BENCHETRIT	IGN / Projet GPU	x	
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URBAIneS		x
Armel CAILLON	Nantes Métropole	x	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région (ex IAU)		x
Laetitia CORREAS	Atelier Grégoire André		x
Olivier DISSARD	CGDD / SRI / Ecolab		x
Dominique ESNAULT	ADAUHR	x	
Bruno FORGET	SIEEA	x	
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires		x
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Elise HENROT	Géoscope	x	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	x	
Leslie LEMAIRE	MTE-MCTRCT-Mer/SG/SNUM	x	
Pascal LORY	DGALN		x
Jean-Victor MICHEL	DGALN / Bureau Urbanisme QV3		x
Julien MILLET	Pilote du club SIG de la Fédé. SCoT	x	
Cyrille PALUAUD	Bordeaux Métropole		x
Gessica REYNAUD	1Spatial France	x	
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA	x	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	x	
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		x
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole		x
Franck TOUYAA	Cergy-Pontoise Agglomération		x
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		x

Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, points d'actu et infos diverses
 - Avancement du SG6 Structuration du Règlement d'urbanisme
 - Actus du projet GPU
- Maintenance évolutive des géostandards
- Propositions d'améliorations des symbolisations
 - Avancement du SG5 Symbolisation
 - Preuve de concept pour la proposition de gestion de la symbolisation
- Réflexions de Rennes et Nantes Métropoles sur l'impact des évolutions du cadastre

Prochaine réunion : **24 juin 9h30**, en visio.

1. Revue du dernier compte-rendu, point d'actualité, infos diverses

Le [précédent compte-rendu](#) du [GT CNIG DDU](#) est relu et validé. Les actions prévues ont toutes été réalisées.

A la [Commission données du CNIG](#) du 23 mars, Thomas Cottinet (Ecolab) a confirmé le redémarrage rapide du Conseil plénier du CNIG Plénier. La désignation de son président est imminente.

Le GT CNIG DDU salue l'arrivée de Estelle Alleman, nouvelle Cheffe de Projet GPU au Ministère DHUP/QV3.

1.1 Avancement du sous-groupe "Structuration du règlement d'urbanisme"

Le SG6 a validé le [projet de standard de structuration du règlement d'urbanisme](#) dans sa version 3.

Un [appel à tests a été lancé par le SG6 sous l'égide du CNIG](#). Il se déroule sur une période de trois mois, du 15 mars au 14 juin. L'information a été relayée via la lettre du CNIG et [Géorezo](#).

S. Garcia, animateur du SG6 n'a pour le moment pas reçu de retour et envisage un webinaire de démonstration pour inciter les collectivités souhaitant se lancer dans l'exercice de structuration de leur règlement d'urbanisme, en leur présentant les outils mis à leur disposition.

1.2 Actus du projet GPU

a) Une nouvelle version v 4.1.27 du GPU a été publiée le 25 mars, elle résout un bug sur la relation entre les SUP et les actes les instituant et problème de maillage pour l'intégration des SCOT. Le standard CNIG SCoT v2018 est désormais vraiment supporté. Pour mémoire, l'historique des fonctionnalités du GPU [est décrit ici](#).

b) J. Benchetrit annonce une future fonction d'export de la base de données complète du GPU. L'analyse de besoin porte sur la fréquence de mise à disposition, le nombre de versions antérieures de DU à conserver et les formats de livraison. Des formats tels que le csv, GeoJSON, GeoPackage sont envisagés.

Le GT DDU se prononce pour le maintien du format Shape à l'export du fait qu'il est utilisé au téléversement.

N. Kulpinski suggère l'extraction territoriale, avec possibilité de filtrer les données géographiques ou les pièces écrites.

S. Rolle rappelle que le document d'urbanisme constitue un ensemble dont il faut préserver la cohérence et s'interroge sur l'intérêt de pouvoir "tout" télécharger et redoute que cela crée de nombreuses duplications des données d'urbanisme en dehors du portail national GPU qui soient difficilement gérables. Il demande à qui s'adresserait cette nouvelle fonctionnalité de téléversement de masse. On pense à des développements d'applications tierces qui exploitent les données du GPU. A. Gallais cite en exemple l'application Urbansimul qui télécharge régulièrement depuis le GPU les documents d'urbanisme France entière.

c) J. Benchetrit propose qu'une liste d'outils soit constituée pour aider les producteurs de données à bien constituer leur lot de données CNIG. Elle pense aux outils de gestion / édition / ajout de page dans les pdf (pdfsam), édition de tables au format dbf (Calc LibreOffice), compression en archive zip (7zip), renommage de fichiers par lots (bulkrename), y compris les outils internes GPU (outil de création de la fiche de métadonnées), etc. E. Henrot confirme l'intérêt d'un tel guide pour les collectivités qui dispose de peu d'ingénierie, et même pour certains prestataires.

Les participants du GT DDU sont appelés à donner des exemples d'outils libres et de ressources internet à utiliser. N. Kulpinski se propose d'en faire la synthèse dans une première version de document. A. Gallais indique qu'un Gitbook peut fournir un bon support pour la documentation d'accompagnement du standard. L'existence d'un Github à but non lucratif (cas de [celui du GT CNIG DDU](#)) permet la gratuité du Gitbook auquel il s'adosse.

d) Enfin, le projet GPU propose une modification mineure des [CSMD-SUP v2019](#) afin de clarifier le lien entre le standard et le code officiel géographique utilisé comme thésaurus pour la désignation des maillages territoriaux : "0nn" au lieu de "nn" pour les numéros de départements à deux chiffres, et "Rnn" au lieu de "nn" pour désigner les régions. Cela n'entraîne aucune modification du standard SUP v2016b.

1.3 Maintenance évolutive des géostandards

a) A. Gallais signale la publication (annoncée lors de la dernière réunion) des [standards PLU et CC v2017d et SUP v2016b de mars 2021](#), avec le détail des évolutions correspondantes. L'information a été relayée via la lettre du CNIG et [Géorezo](#).

Les versions des standards "avec modifications" ont également été transmises au projet GPU pour faciliter les développements du GPU, pour la plupart déjà anticipés.

b) la [documentation sur la symbolisation](#) a également été actualisée, en suivant les apports récents du SG5 (cf. §2)

c) A. Gallais a finalisé [le standard SCoT pour les "nouveaux SCoT"](#) suite à l'ordonnance de juin 2020. Le projet de standard a ensuite été relu et validé par J. Millet (FNSSCoT) et A. Cocquière. Le GT CNIG DDU est appelé à se prononcer sur ce projet de standard dans un délai de trois semaines.

Décision / Actions

- Rédaction d'un document référençant les outils libres utiles à la confection d'un lot de données standardisées (N. Kulpinski)
- Modification et publication des CSMD-SUP (A. Gallais)
- Validation par le GT CNIG DDU du standard "nouveau SCoT" sous réserve de commentaires et/ou demandes d'améliorations d'ici le 30 avril.

2. Propositions d'améliorations des symbolisations

2.1 Avancement du SG5 Symbolisation

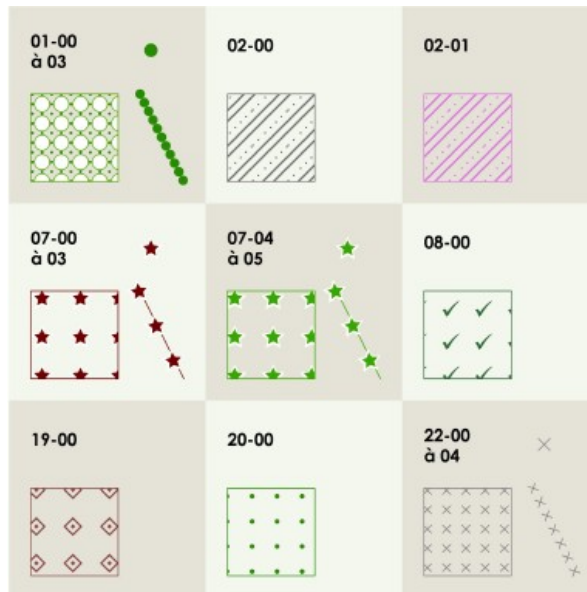
Par L. Lemaire, cf. [le Github dédié aux travaux du SG5 Symbolisation](#).

Le SG5 a pour objectif d'élaborer des spécifications de symbolisation pour un affichage à l'écran, prioritairement à la symbolisation sur papier. Il s'agit de fixer les spécifications de symbolisation conformes avec le standard PLU v2017 pour les outils SIG et le GPU.

Le SG5 Symbolisation s'est réuni le 11 mars. A. Gallais a créé le [Github du SG5](#) et y convie les personnes intéressées. L. Lemaire a alimenté le Github d'une note de présentation, de répertoires dédiés à la symbolisation des PLU et des PSMV. Elle a développé pour la partie PLU un grand nombre de ressources :

- le [répertoire des fichiers QML](#) édités par le SG5, directement applicables lots de données conformes au standard CNIG PLU v2017 ;
- le [projet QGIS](#) permettant de [visualiser l'ensemble des symboles](#) et leur description littérale ;
- une [représentation individuelle de chaque symbole](#) ;

- un [ensemble de scripts](#) assurant la maintenance de l'ensemble et la cohérence parfaite entre les symboles et leurs descriptions littérales.



Extrait des symboles de prescriptions

E. Alleman et N. Kulpinki rejoignent le SG5 et seront invités comme membres participants au Github.

Faute de temps disponible S. Gabalda renonce à l'animation du SG5. A Gallais s'adresse au GT DDU en recherchant un volontaire pour la remplacer dans ce rôle.

Les propositions et questions (les "issues") ouvertes dans le Github seront débattues à la prochaine réunion du SG5 et en constitueront l'ordre du jour.

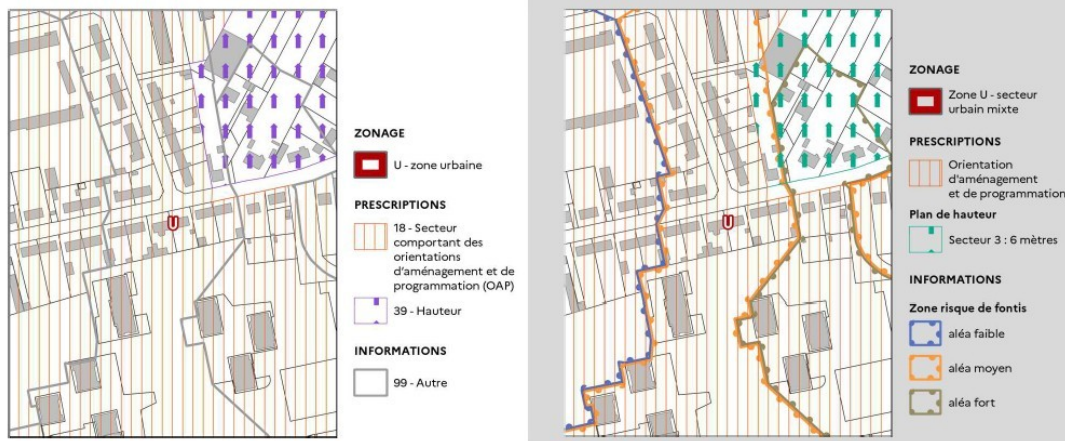
2.2 Preuve de concept pour la proposition de gestion de la symbolisation

Par L. Lemaire, cf. [la présentation de la preuve de concept](#)

La proposition de gestion de la symbolisation a été exposée lors des précédentes réunions du [17 septembre 2020](#) et du [14 janvier 2021](#). L. Lemaire y avait fait le constat d'une mauvaise lisibilité des représentations cartographiques du GPU, liée aux faits que la symbolisation des prescriptions et des informations est uniquement basée sur le code et parfois le sous-code ; les prescriptions ne s'affichent qu'à très grande échelle ; un même sous-code peut être associé à plusieurs règles différentes pour un même document ; et qu'enfin le standard CNIG PLU n'est pas conçu pour permettre une représentation affinée ou différenciée selon les documents.

Le PLU de Romorantin est un document représentatif des PLU et de moyenne complexité et a été choisi pour illustrer la preuve de concept de symbolisation alternative. Le test porte sur la symbolisation des zones, des prescriptions et des informations. Il entraîne l'ajout d'un champ SYMBOLE dans les tables et la création d'une nouvelle table LEGENDE établissant la relation entre les symboles, le poste de légende concerné et la notion de "planche" thématique correspondant par exemple à un plan de hauteur, des niveaux d'aléas, etc.

La preuve de concept s'est appuyée sur la création de symbolisations spécifiques. L. Lemaire dévoile plusieurs illustrations graphiques convaincantes qui mettent en évidence les améliorations entre la légende initiale par défaut (cf. supra les travaux du SG5) et la légende améliorée (cf. [diapos 13 à 16](#)).



A ce stade, plusieurs pistes restent à creuser :

- la création d'une légende automatique à partir de la table éponyme, ce que QGIS ne permet a priori pas de faire ;
- la création d'un catalogue et serveur de symboles partagés qui puisse être alimenté par l'ensemble de la communauté d'utilisateurs et en particulier par les collectivités.

Questions / débats

- J. Benchetrit confirme l'intérêt du GPU pour cette approche, avec la réserve que la symbolisation (standard ou améliorée) présentée par le GPU soit homogène sur l'ensemble du territoire. Différents points (faisabilité dans le GPU, format des identifiants de symboles) seront étudiés dans le cadre du SG5. A. Gallais comprend cette réserve pour le GPU et indique que le procédé de symbolisation alternative constitue une option conçue pour les systèmes d'informations qui choisiront de l'adopter.
- N. Kulpinski et M. Basle voient un grand intérêt dans la solution et indiquent que la Métropole Aix-Marseille Provence et Rennes Métropole ont nourri des réflexions à ce sujet, qui se sont traduites à Rennes par l'adoption d'un attribut CODE_SEMIO tout à fait équivalent. Ils se déclarent tous deux prêts à alimenter le futur catalogue et serveur de symboles.
- A. Gallais propose que la prochaine étape consiste à réfléchir à la mise en place d'un tel serveur de symboles en QML.
- En réponse à la question de N. Kulpinski sur l'obligation pour les collectivités d'adopter une symbolisation commune, A. Gallais indique que les propositions de symbolisations demeurent des préconisations sans valeur prescriptive, et de ce fait non incluses dans le standard. Seul le législateur serait en mesure d'imposer une légende, à l'instar de la légende nationale instituée par l'arrêté du 10 octobre 2018 pour les PSMV.

Décision / Actions

- Appel à volontaire pour reprendre l'animation du SG5...
- Réflexion sur la suite à donner à la preuve de concept, et sur la mise en place d'un serveur de symbole QML (L. Lemaire avec le SG5)

3. Réflexions sur l'impact des évolutions du cadastre

Par A. Caillon et M. Basle, cf. [cas d'espèce](#) et [analyse juridique pour Nantes Métropole](#).

A. Caillon rappelle que le document d'urbanisme papier présente un fond cadastral figé entre deux adaptations réglementaires (révision, modification, modification simplifiée..), ce qui n'est pas le cas du document d'urbanisme numérique qui est à la fois le support des nouveaux outils des services instructeurs de l'application du droit des sols (ADS) et de la diffusion d'une information d'urbanisme au grand public en lui offrant des outils de consultation détaillés, tant en termes d'interrogation des objets que d'échelle de visualisation. Le temps de "l'épaisseur du trait" en urbanisme est dépassé.

Ces nouveaux usages suscitent un besoin de cohérence exacte qui se traduit par le besoin de recalculer les informations d'urbanisme avec le référentiel cadastral sous-jacent lorsque celui-ci est actualisé, y compris entre deux révisions du document d'urbanisme.

Ceci se produit par exemple lors d'un remaniement cadastral (remembrement ou actualisation des données de la DGFIP parfois trois fois par an dans certaines régions) ou lors de la migration du PCI vecteur vers la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU).

Toute modification de la géométrie du règlement graphique implique la mise en œuvre d'une adaptation réglementaire définie en fonction de l'importance des modifications géométriques des données et de leur portée juridique. En l'absence de jurisprudence, Nantes Métropole a fait procéder à une analyse juridique afin d'étudier si le recalcul des informations d'urbanisme suite à une actualisation du référentiel cadastral sous-jacent de type RPCU nécessitait bien une procédure de révision ou pouvait être simplement traité dans le cadre d'une procédure d'adaptation des PLU/PLUi au titre des « erreurs matérielles ». L'analyse juridique a confirmé cette deuxième possibilité.

N. Kulpinski confirme que la Métropole Aix-Marseille Provence a fait la même analyse et a déjà utilisé la procédure de modification au titre des erreurs matérielles dans le cas d'un remaniement cadastral pour l'une des communes du territoire Marseille Provence.

A. Caillon et M. Baslé indiquent que cette approche est insuffisamment connue au niveau national et propose d'utiliser le standard CNIG PLU pour faire passer ce message. A. Gallais indique que si le GT CNIG DDU peut relayer cette question, le rôle d'y répondre n'est pas dévolu au standard CNIG PLU mais aux bureaux métiers du Ministère en charge d'établir la doctrine en la matière et de la communiquer.

E. Henrot remarque que pour certaines zones dont le cadastre est peu précis en géométrie, il peut s'avérer utile de s'appuyer sur l'orthophoto. N. Kulpinski confirme cette approche et regrette que la table DOC_URBA ne permette pas de renseigner ce type de référentiel. A. Gallais indique que cette information peut être indiquée dans les métadonnées, via la balise "Généalogie" (cf. [CSMD-PLU](#) page 12).

Pour M. Basle se pose également la question de la temporalité entre la disponibilité effective du référentiel cadastre actualisé (cas de la RPCU en cours de livraison ou de façon imminente dans certains départements) et de sa prise en compte par les services instructeurs.

Le GT DDU confie à E. Alleman le soin de formuler ces deux sujets avec l'assistance de A. Caillon et M. Basle et de les relayer aux bureaux métiers du Ministère :

- La nécessité de faire une procédure d'adaptation réglementaire du document d'urbanisme pour intégrer toute actualisation du fond de plan de référence, qu'elle soit significative ou légère.
- La précision du type de procédure modification ou modification simplifiée (en

remplacement d'une procédure de révision) pour procéder au recalage des données géographiques d'un document d'urbanisme sur un référentiel cadastral ayant été actualisé ;
- préciser pour les services instructeurs de l'ADS, le délai de prise en compte du cadastre actualisé (les parcelles cadastrales servant de support à l'instruction) : dès sa disponibilité, ou bien convient-il d'attendre qu'une procédure d'urbanisme soit mise en œuvre pour procéder au recalage ?

Décision / Actions

- Saisine des bureaux métiers du Ministère (E. Alleman)

4. Points divers

N. Kulpinski soulève la question du volume informatique des annexes informatives à joindre aux PLU/PLUi. Celui-ci représente 8Go de données pour Aix Marseille Provence Métropole ! Rennes Métropole est sur le même ordre de grandeur. Ce qui impacte fortement le coût (3k€) de reproduction d'un exemplaire du PLUi. *[cf. également le cas de Lyon Métropole dans le [compte-rendu du 13 juin 2019](#)]*

N. Kulpinski demande s'il sera un jour possible de ne plus joindre les annexes informatives au PLUi papier ou bien de le faire uniquement sous forme numérique. E. Henrot partage le constat et la demande.

M. Basle indique que Rennes Métropole projette de centraliser dès 2021 l'ensemble des documents des annexes notamment du PLUi (dossiers de ZAC, SUP, Dpu, Dup, PPRI, etc.) dans une gestion électronique de document (GED).

La question de N. Kulpinski touche à l'application du code de l'urbanisme, et sera transmise par E. Alleman au bureau métier en charge d'y répondre.

A. Gallais est d'avis que les nombreuses duplications de documents d'urbanisme papier ne seront plus utiles à partir du moment où son équivalent numérique accédera au statut de document opposable, ce qui suppose de progresser à la fois sur le volet technique (standardisation, signature électronique, sécurisation assurée par la blockchain, etc.) et sur le volet réglementaire.